
De: Sancey Céline
Envoyé: lundi 24 mars 2025 18:04
À: enquetepublique
Objet: Enquête publique/ projet crematorium
Pièces jointes: ldhhbleblhlfndjf.png

Madame la Commissaire enquêtrice du projet d'installation de crématorium

Bonjour

Non opposée à la création d'un crématorium sur la commune de Digne-les-Bains, je suis foncièrement contre l'emplacement de cette installation sur l'actuel stade Robert Gage, en plein coeur d'une zone urbanisée - quartier St Véran proche du quartier du Tivoli - à une distance anormalement proche des habitations (villas et immeubles HLM), d'écoles (école Beausoleil et école d'art) et de commerces.

Le principe de précaution n'est pas appliqué avec le bon sens nécessaire en matière d'équipement public, le projet ne montrant pas une réelle volonté de réduction des nuisances pour les habitants.

Aussi, en tant qu'habitante du quartier, je m'inquiète des conséquences d'un crématorium à cet emplacement :

- pour ma santé et celle de ma famille, ainsi que celle de tous les riverains qui vont devoir subir la pollution de l'air (au delà des poussières des fumées, une crémation produit des gaz de combustion, des poussières, des métaux et des dioxines/furanes et autres Composés Organiques Volatiles ou polluants dangereux qui, malgré les filtres évoqués par l'exploitant, peuvent quant même se retrouver en partie rejetés dans l'atmosphère puis dans les sols, dans une zone plus ou moins grande selon les conditions météorologiques),
- pour ma tranquillité et celle de mon quartier en matière de pollution sonore dû au fonctionnement du four et surtout de la circulation engendrée par la fréquentation du crématorium avec 5 crémations par jour annoncées durant "6 jours par semaine de 8h30 à 19h00" (soit 200 véhicules),
- pour ma sécurité et celle de mes enfants, piétons ou cyclistes, du fait des risques routiers dus au trafic routier qui sera généré par ce crématorium à cet endroit là,
- pour l'aspect économique et la perte de la valeur foncière de ma maison, qui sera inévitablement déprécié à la revente compte tenu de l'effet repoussoir de ce que deviendrait alors notre quartier, mortuaire, sacrifié et réceptacle de multiples nuisances.

Même si j'ai conscience qu'une enquête publique n'est pas un référendum, les raisons évoquées ci-dessus devraient suffire à l'examen d'un autre lieu d'installation du crématorium, plus adapté, d'autant plus que la superficie de Digne est grande et que des friches actuelles ou des endroits inexploitées pourraient avoir un impact moindre sur les populations susceptibles d'être exposés.

Mon analyse des 209 pages de l'étude d'impact de l'AECOM, très technique, ne permettent pas de dissiper mes appréhensions, ni sur le trafic routier ("400 passages de voitures" paragraphe 3.3 page 47), ni surtout sur la dangerosité des risques sanitaires (en particulier au vu de la concentration moyenne annuelle maximale de NO₂ modélisée qui, bien que restant dans la norme, est supérieure à

celle de la station de Manosque évoqué dans le tableau N intitulé "contribution du projet vis à vis de la qualité de l'air ambiant" en page 52, à mettre en perspective avec l'annexe D. relative aux Valeurs Toxicologiques de référence et à la toxicologie des composés considérés) et sa modélisation sur le site Robert Gage qui reste assez approximative (selon le rapport lui-même "tout modèle est une représentation simplifiée de la réalité", paragraphe 4.2.1."modélisation de la dispersion atmosphérique", page 69), voire avec un flou (au sens littéral, rendant difficile la lecture et le repérage) sur la figure P censée montrer les coefficients de rugosité pris en compte dans le modèle de dispersion atmosphérique qui ne permet pas de s'assurer de l'innocuité des rejets atmosphériques sur les enfants fréquentant l'école Beausoleil.

En conclusion, je trouve donc inepte ce projet d'un crématorium localisé au coeur du quartier St-Véran/Tivoli sur l'actuel stade Robert Gage qui est complètement inapproprié à cet usage.

Cordialement

GREFF Céline, chemi de l'Adrech de Saint Véran, 04000 DIGNE-LES-BAINS